

Compte rendu du Conseil Municipal de Jujurieux Du mercredi 15 mai 2019 à 20h30

L'an deux mille dix-neuf, le quinze mai, le Conseil Municipal de la Commune de Jujurieux s'est assemblé en session ordinaire, après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire.

Présents : Anne BOLLACHE, Sébastien BOYER, Yves LOUVENAZ, Hélène FOILLARD, Jérôme BEGON, Jean-Louis RUDE, Patrick RENAUD, Jean GONNAND, Jacques GROSGURIN, Catherine DUBREUIL, Frédéric MONGHAL, Claire MONGHEAL, Laure MARTIN, Philippe TREFF et Nicolas ASTIER.

Absentes représentées :

- Odile ARBILLAT représentée par Patrick RENAUD
- Brigitte CHARPIGNY représentée par Hélène FOILLARD
- Isabelle GEOFFRAY représentée par Yves LOUVENAZ
- Anne-Marie BELLATON représentée par Sébastien BOYER

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Date de la convocation : 10 mai 2019

Monsieur Jean-Louis RUDE ayant obtenu la majorité des suffrages a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. OUVERTURE DE SEANCE

Madame le Maire ouvre la séance et communique aux membres du Conseil Municipal les procurations remises par les conseillers municipaux empêchés.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

- *Après modifications, le compte rendu du conseil municipal du 21 mars 2019 est approuvé à 18 Voix POUR et 1 ABSTENTION (N.ASTIER).*

3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019

- *Après modifications, le compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2019 est approuvé à 18 Voix POUR et 1 ABSTENTION (N.ASTIER).*

4. RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT POUR LE POSTE D'ACCUEIL/ETAT CIVIL A TEMPS NON COMPLET

Madame le Maire informe que pour le remplacement de l'agent d'accueil/état civil, plusieurs personnes ayant candidaté ont été reçues. En cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi et ce dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an et pourra être prolongé dans la limite d'une durée totale de deux ans.

Madame le Maire propose que ce poste à temps non complet (28h par semaine), appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, soit pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que le poste d'agent d'accueil/état civil à 28h hebdomadaires, précisé dans le tableau des emplois permanents de la commune, puisse être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée d'un an. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans.*

5. EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - DELIBERATION MODIFICATIVE POUR LES HORAIRES

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 21 mars 2019, il avait été décidé que l'éclairage public serait interrompu la nuit de 23 heures à 5 heures (du dimanche au jeudi) et de 0h à 5h (le vendredi et le samedi), et ce dès que les horloges astronomiques seront installées.

Après réglage du dispositif, elle informe que les horaires doivent être modifiés de la manière suivante : « l'éclairage sera totalement interrompu sur l'ensemble de la commune excepté le hameau des Brotteaux pour des raisons techniques et financières, tous les jours de la semaine, y compris le week-end, de 23h30 à 5h ».

Monsieur Jean GONNAND demande si le SIEA pourrait transmettre un bilan mensuel de la consommation. Madame le Maire précise que cette requête leur sera transmise.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 Voix POUR et 1 ABSTENTION (N.ASTIER), décide que l'éclairage public sera interrompu tous les jours de la semaine, y compris le week-end, de 23h30 à 5h.*

6. VENTE DES PARCELLES A455 A456 A457 A458 - CHENAVEL

Madame le Maire propose de vendre à la « SCI DE CHENAVEL » les parcelles situées à Chenavel A455, A456, A457 et A458 d'une superficie totale de 2 928 m² pour un montant total de 7 000 €. La « SCI DE CHENAVEL » souhaiterait les acquérir afin d'aménager un parking, organiser des visites et sauvegarder les voûtes restantes.

Après demandes de plusieurs conseillers municipaux, Madame le Maire précise qu'une obligation de préservation et de conservation des voûtes sera indiquée dans l'acte notarié. Elle informe que ces parcelles ne sont pas constructibles.

Madame Brigitte CHARPIGNY n'ayant pas transmis sa volonté sur cette délibération, ne prend pas part au vote.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 Voix POUR et 4 ABSTENTIONS (H.FOILLARD, J.GONNAND, P.TREFF, F.MONGHAL), décide de vendre à la « SCI de Chenavel », les parcelles A455, A456, A457 et A458, d'une superficie totale de 2 928 m² pour un prix de vente arrêté à 7 000 €. Les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur.*

7. CONVENTION AVEC LE SR3A POUR L'ACHAT GROUPE DE MATERIEL DE DESHERBAGE ALTERNATIF

La commune de Jujurieux a signé la charte régionale « objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » et la réalisation du plan de désherbage communal a été rédigé par le SR3A. Afin de pouvoir bénéficier d'un achat groupé de matériel de désherbage alternatif, Madame le Maire propose de signer une convention avec le SR3A. La valeur estimative du matériel est de 4 931 € HT qui sera financé à 80 % par l'Agence de l'Eau et 20 % par la commune (somme avancée par le SR3A). Il s'agit d'une brosse de désherbage mécanique.

Par ailleurs, Madame le Maire précise qu'un plan de désherbage d'entretien des espaces verts a été mis en place. Celui-ci sera affiché afin d'informer les riverains des priorités données et transmis aux membres du Conseil Municipal.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention pour l'achat groupé de matériel de désherbage alternatif avec le SR3A.*

8. DEMANDE DE LA MISE EN PLACE D'UNE BRIGADE EQUESTRE DE LA GARDE REPUBLICAINE POUR ASSURER LA SURVEILLANCE DE LA BASSE RIVIERE D'AIN ET DE SES BROTTAUX EN PERIODE ESTIVALE

Madame le Maire informe qu'une démarche concertée avec différents acteurs est en cours afin de trouver collectivement des moyens pour répondre efficacement et durablement aux problématiques rencontrées sur la basse rivière d'Ain et de ses Brotteaux.

La mise en place d'une brigade équestre de la Garde Républicaine durant la période estivale pourrait répondre à certaines problématiques en permettant la surveillance, la prévention ou la verbalisation et en favorisant le contact avec les usagers de la rivière.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'Etat afin de mettre en place une brigade équestre de la Garde Républicaine pour assurer la surveillance de la basse rivière d'Ain et de ses Brotteaux pendant la période estivale.*

9. INFORMATIONS DIVERSES

- Mouvements du personnel :
 - Arrivées au mois de mai :
 - Mehdi WARTEL (service technique)
 - Héléna JACQUIOD (service administratif)
- Point étape sur le projet de commerce :
 - Une réunion avec l'architecte s'est déroulée. A ce jour, 2 commerçants seraient intéressés pour l'activité et 1 acquéreur pour les logements à créer au-dessus du commerce.
 - Les études de subventions sont en cours, un plan de financement sera proposé au prochain conseil municipal.

- Point étape sur les contentieux en matière d'urbanisme :
 - o NAY/DAUVERGNE (travaux d'assainissement réalisés en 2013 à la Combe).
 - Demande de remboursement des frais d'avocat (1 485 €) par la commune suite au désistement de la plaignante auprès du Tribunal Administratif de Lyon
 - Rejet de la demande (ordonnance du TA à la date du 10 mai 2019)
 - o CAUCHOIX/LANGENBACH (déclaration préalable autorisée par la Commune sur un ténement Rue Bir Hakeim)
 - Le mémoire en défense doit être transmis avant le 15 juin
- Remerciements reçus pour l'octroi de subventions : Club de Couture, UDAF de l'Ain et l'APEL
- Incendies des bâtiments publics (WC du parc et local des boules) : les déclarations aux assurances ont été faites. Les rapports des experts sont attendus afin de connaître les travaux à réaliser et leurs coûts.
- Madame le Maire précise qu'une série de méfaits, vols, casses, incendies se sont déroulés sur Jujurieux et sur l'ensemble du territoire. Elle informe que malgré la présence de caméras dans certaines communes des vols ont également eu lieu. Elle demande aux citoyens d'être vigilants et de signaler à la gendarmerie des événements particuliers (ex : véhicules suspects) en leur indiquant des éléments précis (couleur et marque de la voiture, numéro d'immatriculation...). Monsieur Philippe TREFF s'interroge sur les alarmes des bâtiments publics. Monsieur Sébastien BOYER précise qu'une commission devra se réunir afin d'étudier plusieurs solutions. Monsieur Nicolas ASTIER propose de mettre en place une « cellule sécurité » mutualisée au niveau de la communauté de communes.
- Madame le Maire informe qu'une réunion s'est déroulée dernièrement sur le schéma directeur d'assainissement collectif. Quelques modifications doivent être apportées au document avant de pouvoir le transmettre à la DDT et à l'Agence de l'Eau pour approbation. Une enquête publique pendant 1 mois sera ensuite réalisée avant de la soumettre au Conseil Municipal. Une modification du PLU sera nécessaire. Elle rappelle l'importance de ce document qui permet une vision à 15 ans des travaux qui devront être réalisés et des financements à prévoir.
- Madame le Maire précise que le schéma d'eau pluviale devra également être mis en place sur la commune.
- Une réunion publique se déroulera ce samedi 18 mai à 10h à Vieillard.
- La consultation pour les travaux d'eau et d'assainissement au Bévier a été lancée ce vendredi 10 mai. La date de limite de remises des offres est fixée au 6 juin 2019 à 16h.
- Le CRPJ organise une opération de nettoyage du village le samedi 25 mai à 9h.

10. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Jacques GROSGURIN précise qu'une source traverse la voirie à Chenavel et que ce point devra être signalé lors des travaux de réfection de la route réalisés par la communauté de communes cette année.
- Monsieur Jean GONNAND informe que le mur de la halle couverte est abimé. Une réflexion est en cours afin de réaliser une fresque par des jeunes.
- Monsieur Nicolas ASTIER demande :
 - o si le curage du Chambaford est prévu prochainement afin d'éviter des inondations. Il est précisé qu'auparavant celui-ci était réalisé tous les 2 ans.
 - o si la commune peut solliciter Dynacité afin d'installer des capteurs de présence dans les halls des immeubles collectifs.
 - o si la rue en direction de Sécheron est raccordée au réseau d'éclairage public de Jujurieux. Ce point sera vu avec le SIEA.
- Monsieur Patrick RENAUD aimerait que l'ensemble des élus participe à la distribution des bulletins ou « Petit Susurrien ».
- Monsieur Philippe TREFF demande :
 - o s'il serait possible d'éteindre les lampes sous la halle et au City Stade à 23h15 afin de permettre aux personnes d'évacuer avant l'extinction des rues.
 - o quelle solution est envisagée pour l'association des boules afin qu'elle puisse organiser ses futures manifestations. Madame le Maire précise que cette association est en lien avec le foot pour utiliser ce local et que d'autres solutions sont à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.